

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p>PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, Mme PORTERET, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY</p> <p>ABSENT : M. MARTI</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : M. MEYNIER</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 20	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 26 / 03 / 2024	

DÉLIBÉRATION N° 08 :

Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe « Assainissement »

Vu l'articles L.1612-12 du CGCT,

Vu le compte de gestion pour le budget annexe « Assainissement » élaboré par le comptable public et approuvé par le conseil municipal,

Vu le rappel du budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le projet de compte administratif 2023 pour le budget principal proposé par l'ordonnateur,

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2023 par le comptable public et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le conseil municipal,

Considérant que Mme Valérie DEPIERRE, Maire, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Sur proposition de M. Valentin CHUARD, élu président par l'assemblée pour le vote du compte administratif,

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2023 du budget annexe « Assainissement » dont les tableaux sont joints ci-après,
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser du compte administratif 2023 du budget « Assainissement ».
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après du compte administratif 2023 du budget « Assainissement ».

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 10 avril 2024

La Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Valérie DEPIERRE



Pierre MEYNIER